



# CRITERES DE SELECTION LRBA



## CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 RIETI (ITA) – 26 AU 29 AOUT 2021

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1<sup>er</sup> avril 2021\* et le 15 août 2021 inclus.

*\* En fonction des conditions liées à l'évolution de la situation sanitaire.*

Hommes	Discipline	Dames
10.67	100	11.81
21.52	200	24.16
48.45	400	55.15
1:51.60	800	2:08.00
3:53.70	1500	4:26.80
8:30.90	3000	9:41.20
6:00.00	2000 Steeple	6:52.85
13.85	110H/100h	13.62
53.25	400H	60.70
45:28.37	10.000m marche	
	5.000m marche	24:44.90
2m06	Hauteur	1m78
4m84	Perche	3m87
7m19	Longueur	6m13
14m72	Triple	12m60
18m60	Poids	15m80
57m15	Disque	46m05
72m85	Marteau	62m15
69m45	Javelot	52m25
6940	Décathlon / Heptathlon	5330

### Remarques générales :

- Les critères ont été établis sur base de la moyenne du Top 16 brut européen des saisons 2018-2019.
- Afin d'être sélectionnables pour ces championnats, les athlètes doivent accepter la réglementation pour les vêtements et les droits à l'image, imposée par la LRBA, en signant le code de conduite avant la fin de la période de sélection.
- Les athlètes nés en 2004 et 2005 rentrent en ligne de compte pour la sélection.

- Un maximum de deux athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de deux athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les deux meilleures performances, dans la période de sélection, seront sélectionnés.
- Les performances réalisées dans les épreuves mixtes ne sont pas acceptées, à l'exception des épreuves de marche.
- **Diplôme I Run Clean:** Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

### Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

### Etat de forme

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.